

Inspecteur en aménagement du territoire

Division de l'aménagement urbain
Poste temporaire

À propos de la Ville de L'Assomption

Ville dynamique en pleine effervescence avec son potentiel économique, institutionnel, culturel et touristique sans précédent, travailler à la Ville de L'Assomption, c'est participer à offrir un milieu de vie exceptionnel à ses citoyens et aussi réaliser des projets d'envergure. Bénéficiant d'un caractère unique qui conjugue harmonieusement patrimoine culturel, urbanité et ruralité, cette ville de près de 25 000 habitants se distingue par l'engagement remarquable de plus de 285 employés et d'une culture organisationnelle dynamique et en pleine transformation.

Note : le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

TÂCHES

Sous l'autorité du chef de division de l'aménagement urbain, la personne titulaire du poste devra assurer le traitement de dossiers mineurs, l'analyse de projets (excluant les demandes d'agrandissement et les nouvelles constructions) et l'émission de permis simples (piscine, cabanon, rénovations, affichage, abattage d'arbres, Q-2, r22 etc.) et de façon générale et non limitative, effectuer les tâches suivantes :

- traiter les demandes d'informations des requérants et assurer la transmission de l'information et de la réglementation.
- analyser, examiner et conseiller les requérants concernant leurs projets en conformité avec la réglementation applicable.
- émettre certains permis de construction et certificats d'autorisation conformément aux lois et aux règlements en vigueur.
- procéder aux inspections des différents permis émis par la division.
- procéder aux inspections requises afin de s'assurer de l'application et du respect des règlements municipaux, des règlements d'urbanisme, du règlement de nuisance, du règlement Q-2,r.22 ou tout autre règlement appliqué par la division.
- assurer le suivi des plaintes et requêtes.
- rédiger ou donner verbalement les avis pertinents aux contrevenants et en assurer le suivi, incluant l'émission des constats d'infraction et la représentation à la cour.
- faire respecter les règlements et lois en matière d'urbanisme, d'environnement, de salubrité, d'hygiène, etc.
- toutes autres tâches demandées par le supérieur immédiat.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Attestation d'études collégiales (AEC) en inspection municipale en bâtiment et en environnement, diplôme d'officier municipal en bâtiment et en environnement (OMBE) de la COMBEQ ou toute combinaison de formation et/ou d'expérience jugées équivalentes.
- Posséder deux ans d'expérience dans des fonctions similaires en milieu municipal.
- Posséder des connaissances des lois applicables au domaine municipal.
- Posséder une bonne connaissance du logiciel Accès-cité territoire, de la suite Office ainsi que le logiciel Adobe.
- Avoir beaucoup d'entregent et de diplomatie.
- Contribuer à l'esprit d'équipe.
- Être organisé et autonome.
- Être capable de gérer plusieurs dossiers à la fois et d'établir ses priorités.
- Démontrer une bonne capacité d'analyse.
- Posséder une bonne maîtrise du français à l'oral et à l'écrit.
- Avoir un permis de conduire valide.

CONDITIONS

La Ville de L'Assomption se réserve le droit d'évaluer, et ce, par l'administration d'examens appropriés, chacune des exigences normales ci-dessus énumérées.

Traitement salarial : Classe 7 – 34,28 \$ l'heure

Horaire de travail : 32 heures/semaine

Ce poste est régi par la convention collective des employés de la Ville de L'Assomption quant au salaire et aux avantages sociaux.

Nous vous invitons à acheminer votre curriculum vitae par courrier électronique ou via le site Web de la Ville, et ce, avant le **mercredi 26 juin 2024 à 16 h 30**, à l'adresse suivante :

VILLE DE L'ASSOMPTION

Service des ressources humaines

Poste : Inspecteur en aménagement du territoire – Poste temporaire (concours n° 2024-26)

ressources.humaines@ville.lassomption.qc.ca | ville.lassomption.qc.ca

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui manifestent un intérêt envers la Ville de L'Assomption. Cependant, seuls les candidats sélectionnés pour une entrevue recevront un accusé de réception. La Ville de L'Assomption applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les personnes handicapées, les autochtones, les minorités ethniques, les minorités visibles et les femmes à présenter leur candidature.